

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 26/10/17
Transmission préfecture le : 26/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199687-DE-1-1
Du : 26/10/17
Délibération exécutoire le : 26/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
COTISATIONS ET SOUTIEN AUX VÉLOROUTES :
LA VÉLOSCÉNIE ET L'AVENUE VERTE LONDRES-PARIS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue Verte Paris-Londres,

Vu la délibération du 20 juin 2008 décidant de l'adhésion du Département des Yvelines à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue Verte Paris-Londres,

Vu la convention de partenariat 2015-2018 sur La Véloscénie - Paris/Le Mont Saint-Michel signée le 25 septembre 2015 par le Comité départemental du Tourisme des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2016, portant sur la définition des nouveaux axes de la politique touristique et internalisation des missions de l'association « Yvelines Tourisme »,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 02 avril 2015, portant délégation d'attributions à la Commission permanente, notamment son article 30,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 janvier 2017, portant adoption du budget primitif 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 30 juin 2017 portant sur la déclinaison opérationnelle yvelinoise de la stratégie touristique interdépartementale,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de renouveler pour 2017 l'adhésion du Département à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue Verte Paris-Londres qui s'est constituée officiellement le 2 octobre 2009 et dont le siège est situé au Conseil départemental de Seine Maritime à Rouen.

Décide de reprendre en 2017 en lieu et place de son ancien Comité Départemental du Tourisme l'adhésion à Latitude Manche, comité d'itinéraire de La Véloscénie - Paris/Le Mont Saint-Michel et dont le siège est situé au 98 route de Candol, CS 73108, 50008 Saint-Lô Cedex.

Autorise le versement de la cotisation 2017 à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue Verte Paris-Londres d'un montant de 5 000 €, la dépense étant imputée sur les crédits ouverts au chapitre 011, article 6281 du budget départemental.

Autorise le versement de la cotisation 2017 à Latitude Manche d'un montant de 8 500 €, la dépense étant imputée sur les crédits ouverts au chapitre 011, article 6281 du budget départemental.

Autorise le versement d'une subvention annuelle en 2017 à Latitude Manche d'un montant de 1 000 €.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

COTISATIONS ET SOUTIEN AUX VÉLOROUTES : LA VÉLOSCÉNIE ET L'AVENUE VERTE LONDRES-PARIS

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.